

ce qu'il nous faut, connaissant la charité de vos cœurs et la générosité de vos paroissiens. Pensez-vous qu'elles souffriront plus du froid de l'hiver et qu'elles auront retranché sensiblement au confort de leur maison, nos familles canadiennes qui ont adressé à nos cousins de France 2,500 caisses contenant un demi-million d'articles de lingerie et d'objets utiles, sans compter ce qu'elles ont adressé aux héroïques Belges ? Il en sera de même, quand elles nous auront fourni les secours nécessaires à la fondation d'une maison dont le but sera de donner à notre pays et à notre diocèse en particulier, des saints prêtres qui béniront la mémoire de leurs bienfaiteurs en priant pour eux.

Dans sa circulaire, Monseigneur l'Archevêque avait annoncé que Monsieur l'abbé Lapointe, inspecteur ecclésiastique, avait bien voulu se charger de prêcher le recrutement des vocations ecclésiastiques dans les paroisses où il serait de passage le dimanche et de faire connaître l'« Œuvre des vocations ». Évidemment, M. Lapointe, malgré tout son zèle pour la cause, ne peut faire cette prédication dans toutes les paroisses, et le nombre de celles où il a pu se faire entendre est nécessairement restreint. Messieurs les curés n'ont qu'à consulter la circulaire au clergé N° 79, et le billet de l'association, et ils ont là amplement tout ce qu'il faut pour faire connaître et aimer à leurs paroissiens l'« Œuvre des vocations ». Nous comptons donc sur leur bonne volonté, et nous espérons qu'avant longtemps les cent quarante paroisses du diocèse qui n'ont pas encore pensé à nous, nous apporteront les secours de leur charité. Et n'est-ce pas une magnifique occasion que l'époque du jour de l'an pour nous faire parvenir nos étrennes ? Nous les demandons au nom de tous ces petits pauvres qui veulent être des prêtres et qui réclament le secours de notre œuvre pour arriver à leur but. C'est au nom de l'Enfant-Dieu que vous nous les donnerez, et combien nous bénirons vos bienfaits et Jésus qui les aura inspirés !

GEO. MIVILLE, ptre.

Prière aux abonnés de vérifier, à la suite de leur adresse, la date de l'échéance de leur abonnement, et de l'acquitter, s'il y a lieu, le plus tôt possible.